

CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLE
SEANCE DU 07 FEVRIER 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué le 02 février 2019, s'est réuni en session ordinaire le sept février deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 10 – présents : 10 - nombre de votants : 10

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Clément TOUZET, Christian TEINTURIER, Jean Yves LAVALETTE, Guy CHANTEMILANT, Gwennaëlle LE CLECH , Mathilde THEVENET, Marinette BERGER.

Etait absent : néant

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER - La séance a été publique.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1-Commerce : résiliation de la convention, et, étude et choix de nouveaux dossiers pour reprendre ce commerce
- 2-Choix de la plateforme de dématérialisation pour les marchés publics – travaux de création de gîtes et restauration école
- 3-Délibération Modificative au Budget : Dégrèvement THLV
- 4-Convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale
- 5-Choix du devis de la restauration des cloches
- 6-Création d'une commission mixte La Celle-Bruère relative aux travaux église et cimetière (3 délégués)
- 7-Projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2019-2038
- 8-Feux d'artifice
- 9-Contrat d'entretien de l'élèveur de la mairie
- 10-Devis taille des tilleuls derrière l'église
- 11-Groupement de commande RGPD (CCCF ou CIT)
- 12-Convention SPA
- 13-Information fonctionnement du SIRP
- 14-informations diverses / 15-Courriers divers / 16-Questions diverses

1-Commerce :

-résiliation de la convention,

Madame Anne Sophie LHERMITTE a fait part à Monsieur le Maire de sa décision d'arrêter l'activité du commerce pendant plusieurs mois.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dénoncer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de dénoncer la convention et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder la résiliation de celle-ci et récupérer les clés du commerce.

-étude et choix de nouveaux dossiers pour reprendre ce commerce

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dossiers de nouvelles candidatures à la reprise du commerce :

- dossier de Mme MARQUES (domiciliée à SAULZAIS-LE-POTIER)
- dossier de Mme RIES (domiciliée à RAYMOND)
- dossier de Mme LARPIN (domiciliée à VENESMES)
- dossier de Mme CANCEL ((domicilié à BRUÈRE-ALLICHAMPS)
- dossier de M. BONNIN (domicilié à VALLENAY)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, opte pour la candidature de Mme LARPIN.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de concession d'exploitation du café-épicerie avec Madame LARPIN, dans les mêmes conditions de location que précédemment.

2-Choix de la plateforme de dématérialisation pour les marchés publics – travaux de création de gîtes et restauration école

Dans le cadre de la dématérialisation des appels d'offre des marchés publics, et en application de la nouvelle réglementation en vigueur, Monsieur le Maire présente au conseil municipal trois propositions d'adhésion à une plateforme dématérialisation des marchés publics (profil acheteur) :

- Centre officiels : 550 € HT/an
- Klekoon : 190 € HT pour 1 marché
- AWS : 306 € HT pour 2 marchés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, opte pour la proposition AWS.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

3-Délibération Modificative au Budget : Dégrèvement THLV :

Annulation de ce point à l'ordre du jour, les délais requis étant dépassés

4-Convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention de partenariat pour le développement des bibliothèques-dépôts des communes du Cher (renouvellement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte le renouvellement de la convention avec la Médiathèque Départementale du Cher du Conseil Départemental.

Monsieur le maire est autorisé à signer la convention.

5-Choix du devis de la restauration des cloches

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis pour la restauration des cloches

- Devis de l'entreprise MAMIAS : 4 900 € HT
- Devis de l'entreprise GOUGEON : 5 669 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, opte pour le devis de référence de l'entreprise MAMIAS.

Le Conseil municipal projette le plan de financement qui sera inscrit dans les dépenses d'investissement du budget communal comme suit :

Restauration des cloches : 4 900,00 € HT

Subvention de la D.R.A.C. CENTRE VAL DE LOIRE 50 % : 2 450,00 € HT

Souscription volontaire /Fondation du patrimoine ~25 % : 1 272,00 € HT

Autofinancement ~26 % : 1 278,00 € HT

6-Création d'une commission mixte La Celle-Bruère relative aux travaux église et cimetière (3 délégués)

Sur proposition de Monsieur le Maire, la commission mixte La Celle - Bruère relative aux travaux église et cimetière **est créée**.

Cette commission a pour but d'associer les deux municipalités de LA CELLE et BRUÈRE-ALLICHAMPS dans les études des travaux à effectuer sur l'église Saint Blaise et au cimetière de LA CELLE.

Il convient d'élire trois délégués de la commune parmi les conseillers municipaux.

Sont élus, à l'unanimité des membres présents, délégués à cette nouvelle commission :

- Monsieur Philippe AUZON
- Monsieur Clément TOUZET
- Monsieur Jean Yves LAVALETTE

7-Projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2019-2038

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de la forêt communale, établi par l'ONF en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Monsieur le Maire expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyse sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Chaque année il sera proposé un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement.

Monsieur le maire précise qu'une zone de cette forêt sera bientôt intéressante à exploiter.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce document.

Après exposé du maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, accepte le projet d'aménagement de la forêt communale présenté pour la période 2019-2038.

8-Feux d'artifice

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'offre de la société SEDI pour le feu d'artifice du 13 juillet d'un montant de 1280 € TTC (spectacle pyrotechnique identique à celui de 2018)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer

9-Contrat d'entretien de l'élève de la mairie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le renouvellement du contrat d'entretien de l'élève de la mairie avec la société ERMHES (constructeur de l'ascenseur).

Le montant annuel est proposé à 444,74 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, après avoir pris connaissance des articles du contrat d'entretien,

- émet un avis favorable au contrat proposé à effet du 1^{er} janvier 2019, comprenant une visite par an minimum pour un montant TTC de 444,74 €
- et autorise Monsieur le Maire à le signer.

10-Devis taille des tilleuls derrière l'église

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire d'élaguer les tilleuls situés sur la place arrière de l'église et présente deux devis d'élagage comme suit :

- Devis de Monsieur José GRAUET : 540 € l'élagage et 450 € le déblaiement
- Devis de Monsieur Sébastien SCHMITT : 360 € l'élagage sans déblai et 420 € l'élagage avec enlèvement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, opte pour le devis de Monsieur Sébastien BENONI, d'un montant de 420 € avec enlèvement des déchets

11-Groupement de commande RGPD – CCCF/CIT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal au conseil municipal les propositions de groupement de commande RGPD de la Communauté de Communes Cœur de France (CCCF) d'une part et de Cher Ingénierie des Territoires (CIT/Département) de l'autre. Considérant l'offre non chiffrée du CIT, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de reporter leur décision.

12-Convention SPA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le renouvellement pour l'année 2019 de l'appel de la redevance « FOURRIERE CHIENS » avec la S.P.A. de Bourges pour un montant de 178,50 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte cette redevance et autorise Monsieur le Maire à signer le document présenté.

13-Information fonctionnement du SIRP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des problèmes liés notamment à la facturation de la cantine.

14-informations diverses/courriers et questions divers

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition d'adhésion à « Ville prudente » : le conseil municipal émet un avis défavorable

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier de demande de subvention de l'association FACILAVIE au titre de 2019 ; Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, vote l'octroi d'une subvention de 50 € à l'association FACILAVIE (subvention à inscrire au BP 2019)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention de « L'UDAF » ; Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, rejette la demande.

Projet de création d'un parc régional entre le Berry Saint-Amandois et la région de la Châtre

Fin de la séance à 22 heures
Le Maire, Philippe AUZON

Publié par affichage municipal le 08 février 2019